

Val d'Oingt

Maison Pichat : un recours contentieux a été déposé contre le projet

La réhabilitation de la Maison Pichat fait décidément des mécontents. Après de nombreuses critiques de l'opposition, c'est au tour d'une association de Val d'Oingt de contester le projet. Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif de Lyon.

C'est l'un des projets phares de ce mandat. La rénovation de la Maison Pichat, léguée sous conditions à la commune en 1993, a été actée lors du conseil municipal de juillet dernier. Un mois avant, l'avant-projet définitif avait été présenté à l'ensemble des élus. Ce dernier ainsi que le lancement des démarches travaux et le mandat des bureaux de contrôle ont été validés à la majorité. Sept conseillers municipaux s'y étaient opposés.

Pour rappel, les travaux de réhabilitation permettront de diviser la bâtisse datant du XIX^e siècle en plusieurs espaces afin d'accueillir les différents utilisateurs.

Coût de l'opération : 2 707 000 € TTC. La médiathèque, le centre médico-psychologique (CMP) de l'hôpital de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et l'Union départementale des associations des familles s'y installeront à la fin du chantier, prévu pour octobre 2025.

L'emplacement de la bibliothèque questionné

Seulement, le 3 décembre dernier, un recours contentieux a été déposé auprès du tribunal administratif de Lyon



La Maison Pichat doit être réhabilitée pour accueillir notamment la médiathèque, le centre médico-psychologique (CMP) de l'hôpital de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et l'Union départementale des associations des familles. Photo Muriel Dugas

contre ce dossier. En cause, la délibération de juillet portant sur l'avis consultatif du conseil quant à la suite à donner au projet. « Nous avons d'abord adressé un recours gracieux auprès de Monsieur le maire, avec un projet alternatif concernant la Maison Pichat. Avec ce recours, nous voulons simplement que notre vision soit étudiée », indique Marie-France Rochard, présidente de l'association Bien vivre au Bois d'Oingt à l'origine de cette procédure.

« Le problème principal concerne l'implantation de la bibliothèque dans le projet d'ensemble de l'aménagement de l'édifice. Il suffirait de déplacer certains services prévus pour réussir ce projet. Nous ne voulons pas y mettre fin, mais il va engager beaucoup de crédits pour la commune et

cela mérite d'être discuté », poursuit la conservatrice de bibliothèque à la retraite. Selon elle, la réalisation d'une verrière ne respecterait pas, non plus, les conditions de legs du bien.

« Pas réalisable ni viable »

« Nous avons réfléchi à toutes les options concernant la réhabilitation de la Maison Pichat, fait savoir le maire de Val d'Oingt, Pascal Terrier. Mais l'option qui est proposée ici n'est pas réalisable, ni viable. Elle aurait encore plus d'impact sur les conditions de legs de Monsieur Pichat. » L'association suggère notamment d'installer la médiathèque sur plusieurs niveaux du bâtiment.

« Pour des questions de sécurité et d'accessibilité, cela

« Il suffirait de déplacer certains services prévus pour réussir ce projet. »

Marie-France Rochard, présidente de l'association Bien vivre au Bois d'Oingt

n'est pas envisageable », abonde l'élu.

Une fois le recours déposé auprès de la juridiction compétente, celle-ci doit encore l'examiner pour vérifier que ce dernier a été déposé dans les délais. Le tribunal administratif de Lyon n'a, pour l'heure, donné aucun retour à l'association Bien vivre au Bois d'Oingt.

● M. B.

<https://c.leprogres.fr/societe/2023/12/27/maison-pichat-un-recours-contentieux-a-ete-depose-contre-le-projet> en ligne pour les abonnés

copie de la version imprimée du Progrès

Maison Pichat : un recours contentieux a été déposé contre le projet

« La réhabilitation de la Maison Pichat fait décidément des mécontents. Après de nombreuses critiques de l'opposition, c'est au tour d'une association de Val d'Oingt de contester le projet. Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif de Lyon.



La Maison Pichat doit être réhabilitée pour accueillir notamment la médiathèque, le centre médico-psychologique (CMP) de l'hôpital de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et l'Union départementale des associations des familles. Photo Muriel Dugas

C'est l'un des projets phares de ce mandat. La rénovation de la Maison Pichat, léguée sous conditions à la commune en 1993, a été actée lors du conseil municipal de juillet dernier. Un mois avant, l'avant-projet définitif avait été présenté à l'ensemble des élus. Ce dernier ainsi que le lancement des démarches travaux et le mandat des bureaux de contrôle ont été validés à la majorité. [Sept conseillers municipaux s'y étaient opposés.](#)

Pour rappel, les travaux de réhabilitation permettront de diviser la bâtisse datant du XIX^e siècle en plusieurs espaces afin d'accueillir les différents utilisateurs. Coût de l'opération : 2 707 000 € TTC. La médiathèque, le centre médico-psychologique (CMP) de l'hôpital de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et l'Union départementale des associations des familles s'y installeront à la fin du chantier, prévu pour octobre 2025.

L'emplacement de la bibliothèque questionné

Seulement, le 3 décembre dernier, un recours contentieux a été déposé auprès du tribunal administratif de Lyon contre ce dossier. En cause, la délibération de juillet portant sur l'avis consultatif du conseil quant à la suite à donner au projet. « Nous avons d'abord adressé un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, avec un projet alternatif concernant la Maison Pichat. Avec ce recours, nous voulons simplement que notre vision soit étudiée », indique Marie-France Rochard, présidente de l'association Bien vivre au Bois d'Oingt à l'origine de cette procédure.

« Le problème principal concerne l'implantation de la bibliothèque dans le projet d'ensemble de l'aménagement de l'édifice. Il suffirait de déplacer certains services prévus pour réussir ce projet. Nous ne voulons pas y mettre fin, mais il va engager beaucoup de crédits pour la commune et cela mérite d'être discuté », poursuit la conservatrice de bibliothèque à la retraite. Selon elle, [la réalisation d'une verrière](#) ne respecterait pas, non plus, les conditions de legs du bien.

Réponse du maire : extrait : Une fois le recours déposé auprès de la juridiction compétente, celle-ci doit encore l'examiner pour vérifier que ce dernier a été déposé dans les délais. Le tribunal administratif de Lyon n'a, pour l'heure, donné aucun retour à l'association Bien vivre au Bois d'Oingt. »

L'association a reçu la réponse du Tribunal administratif : la requête est bien enregistrée dans les délais. La durée de l'instruction d'un recours contentieux peut durer jusqu'à deux ans.

REPUBLIQUE FRANCAISE	Lyon, le 05/12/2023
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON	
184, rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03 Téléphone : 04.87.63.50.04 Télécopie : 04.87.63.52.50	2310382-4
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr Greffe ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30	Madame la présidente ASSOCIATION BIEN VIVRE AU BOIS-D'OINGT ET E 169 rue Peignaux-Dame Le Bois-d'Oingt 69620 Val D'oingt France
Dossier n° : 2310382-4 <i>(à rappeler dans toutes correspondances)</i> ASSOCIATION BIEN VIVRE AU BOIS-D'OINGT ET E c/ COMMUNE DU VAL D'OINGT Vos réf. : COLLECTIVITES TERRITORIALES: recours contre la délibération du 18/07/2023 relatif au projet de réhabilitation de la Maison Pichat	
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA REQUÊTE	
Madame la présidente,	
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre requête et de vous informer qu'elle a été enregistrée le 03/12/2023, sous le numéro mentionné ci-dessus.	
Je saisis cette occasion pour vous adresser les recommandations suivantes :	
- afin de permettre le rattachement de vos courriers à votre dossier, veuillez mentionner le numéro d'enregistrement qui figure en tête de la présente lettre sur toutes les pièces ou correspondances relatives à cette affaire ;	
- ne manquez pas, jusqu'à l'issue de la procédure, d'informer le greffe du tribunal administratif de vos éventuels changements d'adresse. Pour permettre de vous joindre plus facilement, en cas de nécessité, vous pouvez communiquer au greffe vos numéros de téléphone et de télécopie ;	
L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel	
Je vous informe également que, même après l'introduction d'un recours devant le juge administratif, vous pouvez vous entendre avec la partie adverse pour recourir à une médiation. Vous pouvez demander à la juridiction de l'organiser.	
La procédure contentieuse sera suspendue tout le temps de la médiation. Si celle-ci échoue, la procédure contentieuse reprendra son cours, sans que puissent être invoqués devant le juge les échanges intervenus au cours de la médiation.	
Vous trouverez plus d'information sur la médiation dans les litiges administratifs sur le site internet : www.conseil-etat/demarches-services/les-fiches-pratiques-de-la-justice-administrative/la-mediation .	

A noter :

Le recours gracieux déposé le 26 novembre avait pour objectif d'engager un dialogue. Mais le 7 décembre, j'ai été renvoyée du groupe de travail mis en place pour préparer le PCSES-bibliothèque de Val d'Oingt.

Malgré le recours, le 26 décembre 2023, la commune a déposé une demande de Permis de construire correspondant sans doute à l'APD du 18 juillet 2023. Les conseillers municipaux n'ont pas été informés du recours ni de la demande de PC. Marie-France Rochard 11-01-2024